



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MAI 2026

Ordre du Jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 avril 2026 ;
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) ;
- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales ;
- Désignation du correspondant défense ;
- Titularisation d'un adjoint technique stagiaire ;
- Changement de grade de l'adjoint administratif principal 2ème classe ;
- Instauration des heures complémentaires et supplémentaires (modification) ;
- Tarification périscolaire 2026-2027(cantine/garderie) ;
- Actions 2026 ENS du Luve ;
- Informations et questions diverses.

Ouverture de la séance : 19h32

Présents:

M. BEAUD Christophe - M^{me} BOISJOLY Sylvie - M. BOUVIER Sébastien - M^{me} DE STEFANI Marianne - M^{me} FAYOLLE Nathalie - M. GOUTEBROZE Hippolyte - M^{me} LANOUE Zoé - M^{me} LHERISSEL Elodie - M. MAYET Bernard – M. PATRAS Michel - M. TOSCANO Pierrick - M^{me} VUILLERMET Gaëlle - M. WUILLEMIN Sébastien.

Excusé(e)s :

- M^{me} DEBRUILLE Brigitte;
- M. GOUD Marius donne pouvoir à M. MAYET Bernard.

Secrétaire de séance : M^{me} LHERISSEL Elodie.

Préambule :

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent:**
- Présentation du compte-rendu du jeudi 30 avril 2026.
- **Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

I. Désignations

- **Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID):**
 - M. le Maire explique les fonctions de cette commission et des modalités de nomination :
 - Le code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.
 - La nomination des membres a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.
 - Le conseil municipal dresse une liste de 24 commissaires (12 titulaires et 12 suppléants), non élus, parmi les différentes catégories de contribuables de la commune.
 - La direction départementale des services fiscaux désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants parmi la liste.
- **Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

- **Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales:**
 - M. PATRAS Michel se porte candidat.
 - M^{me} DELANGE Evelyne, délégué de l'administration est désignée comme représentant de l'Etat dans le département.
 - M^{me} FLAMAND Monique est désignée par le président du tribunal judiciaire.
 - La commission ainsi constituée est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires.
- **1 abstention - 13 pour.**
- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme M. PATRAS Michel à la commission des listes électorales.**

- **Désignation du correspondant défense:**
 - M. BEAUD Christophe se porte candidat.
 - Suite à l'élection du nouveau conseil municipal, M. le Maire informe les conseillers qu'un correspondant défense doit être nommé.
 - Ce dernier constitue l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires en la matière.
- **1 abstention - 13 pour.**
- **Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme M. BEAUD Christophe correspondant défense. À ce titre, il sera chargé des relations avec l'Armée et la Gendarmerie.**

II. Ressources Humaines

- **Titularisation d'un adjoint technique stagiaire:**
 - L'adjoint technique territorial stagiaire actuellement remplit toutes les conditions pour être titulariser dans son poste, M. le Maire propose donc de titulariser cet agent à compter du 1^{er} juin 2026.
- **Voté à l'unanimité des présents et représentés.**
- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de titulariser l'adjoint technique territorial actuellement stagiaire au 1^{er} juin 2026.**

- **Changement de grade de l'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en 1^{ère} classe:**
 - Pour tenir compte de l'avancement en grade par ancienneté de la secrétaire générale de mairie, M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe pour assurer les missions du secrétariat.
 - Il prendra effet à compter du 21 mai 2026, date de cette décision.
- **Voté à l'unanimité des présents et représentés.**
- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer le poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe, le tableau des effectifs sera de ce fait modifié.**

- **Instauration des heures complémentaires et supplémentaires (modification):**
 - M. le Maire donne la parole à M. BEAUD Christophe, 1^{er} adjoint qui expose la nouvelle situation concernant ce nouveau vote des heures supplémentaires et complémentaires.
 - Le nombre des heures complémentaires et supplémentaires est ainsi définis :
 - 20 Heures complémentaires /mois /agent au lieu de 10 actuellement.
 - 5 Heures supplémentaires /mois/agent, pas de changement.
 - Tout le personnel est concerné, toutes fonctions et catégories confondues.
- **Voté à l'unanimité des présents et représentés.**
- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le changement des heures complémentaires et supplémentaires.**

III. Tarification périscolaire 2026-2027 (cantine/garderie)

- Le tarif actuel de la cantine facturé aux parents d'élèves est de 4€95 repas, comprenant la restauration et le service de cantine.
- Le prestataire de restauration a informé la commune d'une augmentation de tarif pour l'année 2026-2027.
- Il est proposé que la commune prenne en charge cette hausse pour cette prochaine année, sans la répercuter sur le prix facturé aux parents d'élèves. Le prix facturé resterait donc de 4,95€ par repas.
- **2 abstentions - 12 pour.**
- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas répercuter cette hausse sur le tarif du service périscolaire.**

IV. Actions 2026 ENS du Luve

- M. BALME Benjamin du département de l'Isère intervient dans le cadre de la préservation des ENS. Il présente au conseil les tenants et aboutissants de la mission des actions à mener concernant l'étang du Luve.
- La commune a voté un plan pluriannuel de gestion des travaux sur l'ENS de l'étang du Luve. Ce projet est soutenu par le Département de l'Isère qui octroie pour cela des subventions à hauteur de 91%. Une enveloppe annuelle de 2.000€ est également attribuée à la commune pour assurer le suivi et la gestion du site.
- M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour la réalisation des actions prévues en 2026.
- **Voté à l'unanimité des présents et représentés.**
- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande une subvention auprès du Département pour les actions 2026 de l'ENS du Luve et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires.**

V. Questions diverses :

- Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h19.

FIN DU COMPTE RENDU

Fait le 21/05/2026
À Saint-Baudille-de-la-Tour

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance